



**Compte-rendu intégral**  
**Podcast n° 10 (débat public EMN) - De la mer à la terre : questions sur le raccordement des éoliennes offshore**  
**Mardi 7 juillet 2020**

---

**SALLE/ADRESSE :**

Podcast n°10 (débat public EMN) - De la mer à la terre : questions sur le raccordement des éoliennes offshore

---

**PARTICIPANTS :**

---

**DÉBUT > FIN :**

46 minutes

---

**QUESTIONS-RÉPONSES :**

---

**Podcast animé par la journaliste Dominique ROUSSET (Animatrice missionnée par la Commission particulière du débat public)**

**Intervenants :**

**M. Claude ALLO**  
milieu agricole (GPSE)  
**M. Régis BOIGEGRAIN**  
**M. Pascal FEREY**

**Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en**  
**Directeur des affaires maritimes, RTE**  
**Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**



**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Bonjour à tous. Voici la dernière édition de notre série d'émissions classées NDP que la Commission Nationale du Débat Public propose sur son site depuis le mois de janvier afin d'éclairer le débat public engagé autour du projet d'un quatrième parc éolien en mer. Ce sera au large de la Normandie. Il sera d'une puissance de 1 GW. Toutes ces émissions sont en ligne et elles sont, déjà, bien sûr, disponibles. Elles vous font entendre les avis d'experts, d'associations, d'opérateurs, de professionnels et de formateurs également pour les prochains métiers, opposants et partisans au projet, sur des thèmes très divers. Nous avons parlé d'emploi, de biodiversité, des coûts et des retombées économiques, du mix énergétique, de la construction et de la maintenance, sujets sur lesquels nous allons, d'ailleurs, revenir aujourd'hui, des paysages, de l'acceptation sociale, etc. bref, un état des connaissances le plus complet possible pour vous permettre, à chacun, de participer à ce débat qui est très vaste et qui est complexe. Le thème l'est également. Il permet de vous exprimer, à votre tour.

Un rappel pour ce quatrième projet. Un large périmètre a été délimité pour l'instant. C'est entre Cherbourg et le Tréport. Le choix de l'implantation des éoliennes au large et celui de l'opérateur n'interviendront qu'après le résultat de ce débat public ; l'État s'est engagé à modifier, voire à annuler ce projet en fonction des avis exprimés.

Notre sujet, aujourd'hui, est : « de la mer à la terre : questions autour du raccordement des éoliennes offshore ». Nous sommes en compagnie de Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE (Réseau de Transport d'Électricité), donc en première ligne sur ces questions de raccordement. Pascal FERREY est au téléphone avec nous. Je pense qu'il nous entend bien. Il est Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche. Il est resté chez lui. Nous sommes à Paris, mais nous allons pouvoir l'entendre comme si nous étions en présentiel avec lui. Il est également membre du Bureau des Chambres d'Agriculture, APCA. Claude ALLO est Président du GPSE, Groupe Permanent pour la Sécurité Électrique en milieu agricole. Nous y reviendrons. Nous donnerons également les circonstances de sa création et ce qu'il fait aujourd'hui. Évidemment, les exemples que nous allons prendre seront, plus certainement, des exemples à terre qu'en mer, pour des raisons évidentes puisque nous sommes tout à fait au début de cette construction en mer.

Je pense, Régis BOIGEGRAIN, à la construction d'une ferme d'éoliennes en mer. Il faut donc, bien sûr, fabriquer les turbines et les pales. Nous en avons parlé. Il faut les assembler, les installer avec les risques et les difficultés que cela peut comporter, mais il faut aussi acheminer, ensuite, l'énergie qui est, bien sûr, produite sur terre avant de la transformer en courant continu ou alternatif ; cela est encore l'un des sujets. Pour les besoins de la population, c'est un défi qui est à peu près aussi colossal que celui de la construction et peut-être moins connu.

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Justement, RTE n'est peut-être pas très connu de vos auditeurs. Je voudrais juste rappeler que RTE n'est pas du tout en charge de la construction du parc éolien. Nous sommes une entreprise publique, une entreprise de service public chargée de l'acheminement de l'électricité à haute et à très haute tension. RTE a été missionné par l'État pour réaliser le raccordement et les ouvrages de raccordement des parcs éoliens en mer. Ces ouvrages se composent, assez classiquement, de plusieurs éléments. Ils se composent, d'abord, d'un poste électrique en mer sur lequel il y a un certain nombre d'études à faire sur les fondations. À ces postes électriques sont raccordés les câbles d'alimentation des éoliennes en mer. Ce poste électrique est raccordé à la terre via, tout d'abord, une liaison sous-marine. Nous avons, ensuite, une jonction d'atterrissage ; c'est une sorte de gros dominos permettant, finalement, de connecter le câble sous-marin qui est d'une certaine technologie avec le câble terrestre souterrain qui, lui, sera dans une technologie un peu différente. Cette ligne sous-marine puis souterraine vient se raccorder à un poste électrique terrestre. C'est à partir de là que l'énergie produite par les éoliennes en mer va pouvoir permettre de répondre à la consommation à la fois des Français, mais aussi des Européens.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

C'est cela. La jonction des câbles sous-marins et souterrains terrestres pose des questions ; c'est un point très important.

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

C'est ce que nous appelons l'atterrissage.



**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Nous pourrions, peut-être, nous appuyer sur un exemple. C'est une actualité qui est survenue en mai 2020, c'était déjà prévu, mais dans la confusion où nous étions les uns et les autres... le parc éolien en mer, je crois, de Saint-Brieuc. Je crois que vous commencez la phase d'étude. Évidemment, il y a une phase d'étude assez complète avant travaux. Il s'agit du premier parc éolien en baie de Saint-Brieuc prévue pour...

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

2023. Attention, ce n'est pas le premier. Aujourd'hui, nous avons trois parcs éoliens en mer. Ils sont en phase de réalisation. Dans notre jargon, nous avons des phases de développement où nous faisons des études préparatoires puis, il y a la phase travaux et réalisations où nous rentrons vraiment dans le dur du chantier.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

C'est bien cela puisque nous sommes bien au quatrième projet, celui dont nous parlons ici.

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Saint-Brieuc et Saint-Nazaire sont, effectivement, des projets en phase de réalisation. Saint-Nazaire est plus avancé. Nous sommes en train de finir les travaux d'atterrissage sur la plage du Caroual. Ce sont évidemment des travaux que nous réalisons en concertation avec les communes du littoral, avec les riverains, avec les usagers du littoral et les usages maritimes. D'ailleurs, j'étais en visite sur le chantier du site d'atterrissage, il y a 15 jours. J'ai pu constater, à l'exception de sujets de bruits... Il a fallu que nous décalions un peu les dates de début et de fin de travaux puisque c'est dans une zone où il y a des résidences. Les travaux se passaient bien et en bonne intelligence avec les différents usagers. Nous avons reconstruit, notamment, pendant cette phase de travaux, une base de secouristes, à l'autre bout de la plage.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

C'est un exemple qui existait et pour lequel il a fallu déplacer...

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Voilà. C'est un exemple concret pour vous expliquer, en tant qu'entreprise du service public, lorsque nous réalisons ce type de projet, que nous sommes soucieux, évidemment, de le réaliser au moindre coût et au moindre impact environnemental, mais nous avons également le souci de son acceptabilité, de son insertion et de sa bonne conciliation avec les autres usages. C'est effectivement une expérience que nous avons depuis très longtemps sur le domaine terrestre et, notamment, via des partenariats avec les fédérations professionnelles du monde agricole. C'est quelque chose, évidemment, de plus récent dans le monde marin, notamment pour les postes. En effet, jusqu'à présent, ce que nous construisons et ce que nous exploitons sont plutôt ce que nous appelons des « interconnexions ». Nous avons uniquement des liaisons sous-marines. Nous en exploitons une depuis 30 ans avec le Royaume-Uni. Nous savons donc faire fonctionner ce type de câble. Nous allons, cette année, mettre en service une deuxième interconnexion avec le Royaume-Uni depuis Caen. Les travaux sont terminés. Ils se sont bien réalisés. Nous avons donc ce souci, réellement, de parvenir à concilier avec les autres usages.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Vous arrivez donc éventuellement sur une plage ; je crois que c'est le cas de Saint-Brieuc. Vous allez également intervenir sur un parking que vous laisserez accessible, en principe, durant la durée de vos études. Vous suspendez les études pendant la saison estivale. C'est un point intéressant, en la période que nous abordons aujourd'hui. Vous devriez terminer début octobre. Je reviens au projet des études de Saint-Brieuc.

Quelle est la grande différence ? Que sont ces études ? S'agit-il de mesures, de carottages dans le sol ? Il s'agit, techniquement, déjà, d'une intervention forte.

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Nous faisons un état des sols.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Cela peut quand même inquiéter les riverains.



### **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Tout peut être source d'inquiétude à partir du moment où nous ne sommes pas transparents et où nous n'informons pas. Ce n'est clairement pas notre position. Nous essayons d'informer et d'être transparents sur ce que nous faisons.

Concernant la plage de Saint-Brieuc, nous faisons, effectivement, des carottages. Pourquoi ? Nous les faisons pour déterminer la nature des sols de manière précise pour savoir, après, quels types de techniques nous allons utiliser pour enfouir et installer à la fois les câbles et cette fameuse boîte de jonction. Nous sommes donc obligés de faire ce type d'études préparatoires pour, après, avoir la bonne profondeur et identifier les bons matériaux.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Nous allons revenir sur ce qui se passe en mer, à savoir les études sur ce long tracé. Auparavant, nous revenons avec vous, Pascal FERREY, à terre et à ce qui concerne le monde agricole. Je l'ai dit, plus d'expérience sur les éoliennes terrestres, mais quand même, nous pouvons retrouver, peut-être, les mêmes doutes sur les tracés, sur les installations où sera raccordé ce que vient de nous expliquer à l'instant Régis BOIGEGRAIN.

### **Pascal FERREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Absolument. Pour commencer, toutes mes excuses auprès de vous et de nos auditeurs d'être à distance. Étant agriculteur et le soleil se montrant un peu « radin » tout de suite, j'ai fait le choix de rester chez moi. Je me fais, cependant, un plaisir de participer à vos travaux. Je salue les intervenants au téléphone.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Vous êtes le bienvenu.

### **Pascal FERREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

C'est un sujet, effectivement, que nous connaissons. Dans la Manche, nous avons déjà bénéficié d'énormément d'expertise et de recul par des couloirs de lignes qui étaient effectivement liés à l'usage d'un raccordement électrique avec des conventions particulières. Avec Régis BOIGEGRAIN et RTE, nous connaissons bien le sujet.

Le deuxième sujet porte, effectivement, sur les exigences de la protection de nos milieux et des habitants. Régis BOIGEGRAIN l'a évoqué. L'atterrage d'un poste comme celui-ci est une chose, mais, après, il faut effectivement véhiculer l'énergie de ce poste d'atterrage pour aller, effectivement, à un autre poste qui est celui du dispatching. Là, effectivement, nous véhiculons l'énergie par du câble soit en câbles enterrés soit en câbles extérieurs. Derrière cela, nous avons suffisamment de recul pour savoir ce que nous voulons et surtout ce que nous ne voulons pas. Il est vrai qu'avec RTE, ce qui est assez facile, c'est que nous pouvons travailler bien en amont des projets ou pendant le projet pour, effectivement, éviter des nuisances. Nous souhaitons travailler, par exemple, sur un point, à savoir que nous souhaitons que les propriétés agricoles ne soient pas traversées.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

C'est-à-dire rien dans les champs. Pour vous, ce n'est pas acceptable.

### **Pascal FERREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Rien dans les champs. Cela devient tout simplement compliqué. Nous avons énormément de surplombs ; ça, c'est RTE. Nous avons une canalisation de gaz grande section pour amener de l'énergie. Il ne vous a pas échappé que la Normandie et le Cotentin sont en longueur, peu de largeur, avec un fort mitage d'habitants et d'exploitants agricoles ; les conséquences sont extrêmement présentes. Elles sont visuelles, en termes de conséquences, lorsqu'il s'agit de l'éolien. Elles sont effectivement, lorsque nous sommes en enterré, sur une exploitation agricole ; les conséquences sont liées à ces contraintes.

Un autre sujet va nous animer, entre RTE et nous. Il s'agit de savoir si ce sont des courants alternatifs ou des courants continus. J'entends que RTE, je peux le comprendre, plébiscite le courant alternatif qui coûte moins cher à véhiculer. Il y a peut-être moins de contraintes. Monsieur BOIGEGRAIN le dira. Je sais, lorsqu'il s'agit de vendre l'énergie dans des zones sensibles, à l'étranger, en Espagne, que nous n'hésitons pas à mettre des centaines de milliers d'euros sur la table, en plus, pour faire passer



ce câble au travers de la montagne pour l'envoyer en Espagne. Lorsque c'est pour le vendre à l'extérieur, nous le faisons. S'il y a une exigence pour nos compatriotes, RTE devra bien le faire.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Pour les campagnes françaises, si nous vous entendons bien, nous le faisons moins facilement.

**Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Oui. Nous avons eu des débats à ce sujet. En revanche, je me range vite au savoir. Je reprends l'exemple consistant à enterrer ou non une 400 000. Nous nous sommes vite réfugiés dans les dires de RTE en disant qu'il ne fallait surtout pas de 400 000 enterrés.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

De quoi s'agit-il ? Il nous faut une précision.

**Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

C'est un niveau de tension, 400 000 V.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

C'est très haut, si nous entendons bien. D'accord.

**Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Pourquoi suis-je fortement empreint de cela ? Monsieur BOIGEGRAIN le sait. L'ancien PDG de RTE ne comprenait pas nos dires. Il est vrai, lorsque vous êtes dans son bureau, qu'il était plus facile et agréable de regarder l'avenue de la Grande Armée et Charles de Gaulle Étoile que lorsque je me retrouve dans ma chambre et que je vois un pylône. Vous comprenez, évidemment, un moment donné, qu'il faut être de bonne foi, à savoir ne pas imposer aux autres ce que nous n'accepterions pas pour soi-même.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Pourrions-nous donner un détail et une précision technique ? Bien sûr, pour vous, cela est très familier. Pourriez-vous me donner une précision sur le courant alternatif et le courant continu ? Qui veut nous en parler brièvement et nous dire pourquoi cela a une telle importance ?

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Ce n'est pas que cela a une telle importance. Effectivement, le système électrique fonctionne en courant alternatif. Des questions technico économiques peuvent justifier l'emploi de la technologie du courant continu. Ces conditions sont de deux ordres. C'est le niveau de la puissance injectée sur le réseau et c'est la distance par rapport à un poste électrique. Pourquoi ? Plus la puissance est élevée, plus nous allons générer ce que nous appelons « des pertes électriques » en courant alternatif. Si vous produisez 100, vous aurez alors, peut-être, 90 au poste alors qu'en courant alternatif, cela est beaucoup moins ; c'est de l'ordre de quelques %.

Par ailleurs, si vous décidez d'acheminer en courant continu, comme le courant est produit, de toute façon, du fait des technologies des turbines éoliennes en courant alternatif, aujourd'hui, vous devez déjà avoir une conversion du courant alternatif en courant continu sur le poste en mer.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Ce qui n'est pas neutre, j'imagine, en termes d'installation et de coût.

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Pour vous donner une idée, c'est beaucoup plus cher que l'avenue Montaigne. Cela coûte 50 000 € le mètre carré. Nous essayons, lorsque nous sommes sur ce type d'ouvrage, d'optimiser au maximum la surface utilisée. Nous avons donc une station de conversion, aujourd'hui pour IFA 2, dans la grande couronne de Caen. Je vous invite, si vous voulez, à venir la visiter. La station de conversion est immense. Nous savons faire les choses de façon plus réduites, mais c'est une emprise importante. Il faut à la fois convertir en mer et, ensuite, une fois que vous êtes à terre, il faut, là aussi, construire une autre station de conversion pour injecter dans le système électrique du courant alternatif. C'est très onéreux.



### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

C'est plus onéreux et plus encombrant. C'est quand même une surface importante. Pour que nous comprenions bien - nous ne sommes pas que sur ce sujet, mais c'est important - ce qui vous gêne dans ce système, Pascal FERREY... pourquoi avez-vous fait cette remarque d'emblée sur le courant continu et le courant alternatif ?

### **Pascal FERREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Les capacités de puissance de ces projets de parcs sont telles que nous sortirions avec de gros volumes électriques. Ces gros volumes électriques sont soit des câbles enterrés, mais jusqu'à une certaine puissance et au-delà de laquelle nous passerons à l'extérieur ... Comme je l'expliquais, nous avons déjà un problème lié à la spécificité de nos bocages normands, au nombre d'exploitations de maisons d'habitation qui meublent notre paysage. Il y a donc un vrai problème de pollution visuelle et, en tant qu'éleveur laitier, parfois, il peut arriver que nous ayons des soucis électriques dus directement ou indirectement au passage de ces lignes. Ce n'est pas par hasard que nous sommes membres du GPSE, sous l'égide du ministère de l'Agriculture. D'ailleurs, je salue Claude ALLO. Le GPSE travaille dans l'objectif, effectivement, d'une limitation des impacts. Nous avons réussi, au travers de nos discussions avec RTE et le GPSE, à mettre au point une convention particulière sur une ligne à très haute tension qui n'existait pas et qui était impossible pour RTE, historiquement. Tous les juristes, de très grande qualité chez RTE, s'opposaient à une bande de paysans qui ne voulaient pas entendre parler de cela. Nous avons fini par trouver un vrai terrain d'entente qui est une concorde sur laquelle nous avons des tenants et des aboutissants. Nous ne nous opposons pas, a priori, à des projets.

### **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Le raccordement et la ligne terrestre se feront en souterrain. De toute façon, il n'y aura pas de pollution visuelle ou d'aspect aérien gênant. Effectivement, nous avons constaté, dans nos études préparatoires, que si le futur parc éolien venait dans la zone de la Manche - puisque je rappelle qu'il y a trois zones - si nous devons le raccorder au poste de Menuel dans la Manche, il ne nous a pas échappé qu'il y avait, effectivement, de nombreuses haies bocagères sur ce territoire de la Manche. Forcément, le tracé qui sera regardé avec la profession agricole devra suivre le chemin et pas traverser l'exploitation. En suivant les chemins, nous essaierons d'éviter une trop forte proximité avec une stabulation ou une exploitation agricole. Cela se construit une fois que nous avons précisé la zone dans laquelle nous allons faire le projet.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Permettez-moi de présenter le GPSE. Vous y faites allusion tous les deux. Claude ALLO est avec nous. Il en est le Président. Nous avons besoin de quelques détails supplémentaires. Évidemment, l'État connaît ces problèmes rencontrés par les éleveurs et les agriculteurs. Vous avez mentionné l'influence des phénomènes électromagnétiques. C'est à l'origine de la création, en 1998, par le Ministère de l'Agriculture de ce groupe permanent qui, semble-t-il, après, a été un peu en sommeil, si j'ai bien lu ce qu'on en dit. Les experts se sont déplacés alors sur au moins 34 exploitations. Il a « réanimé », ensuite, après 2010, par Stéphane LE FOLL, en devenant une association Loi 1901. Vous nous direz si cela a eu son importance ou non. Depuis 2015, il y a eu 18 cas complexes - c'est ainsi que nous pouvons les appeler - examinés, selon vous, par le GPSE, donc le groupement d'experts sur la sécurité électrique en milieu agricole. Nous voyons bien ce que cela signifie. Vous veillez à ce qu'il n'y ait pas d'incidence sur les exploitations et les élevages.

### **Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Effectivement, le GPSE a été constitué initialement par les pouvoirs publics et le Ministère de l'Agriculture faisant suite à l'interpellation du ministère par un certain nombre d'éleveurs qui soupçonnaient une nuisance provenant des lignes électriques. Le ministère a alors fait un rapport indiquant qu'il faut mener des études. Un groupe de travail a donc été mis en place. Ce fut un groupe de travail complètement informel pour étudier l'impact possible entre une installation électrique, cela peut être une ligne à haute tension, mais cela peut également être autre chose, et un établissement d'élevage. Nous allons étudier plus particulièrement ce que nous appelons - quelque chose que nous connaissons bien en élevage - « des courants parasites ». Que sont les courants parasites ? Ce sont des courants qui échappent au circuit électrique et qui vont se promener dans les structures métalliques, dans les sols et les surfaces en contact avec l'animal. Ces courants sont des courants de très faible intensité. Ils sont complètement imperceptibles par l'homme, mais l'animal est beaucoup



plus sensible que l'homme ; l'animal perçoit ces courants. Là est le problème. Telle est l'origine du débat. L'animal est très sensible. À présent, nous connaissons bien cela. Cela a été parfaitement décrit. Au départ, il a donc fallu connaître un peu mieux ces courants parasites qui peuvent avoir aussi bien une origine interne à l'élevage qu'une origine externe. Les électriciens l'expliqueraient beaucoup mieux que moi ; ce peut être un phénomène d'induction... la ligne à haute tension, le parc éolien ou le parc photovoltaïque vont interférer.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Votre rôle est de déterminer si réellement s'il y a un lien entre les deux, entre l'installation de l'éolien, en l'occurrence, c'est par la terre, mais ce sera valable pour les câbles qui viendront de l'offshore.

**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Dans un premier temps, ce problème a été étudié. Ensuite, si nous constatons un problème, une méthode a été mise en place permettant d'apporter des corrections.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Combien de cas avez-vous identifiés ?

**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Je termine. Au bout d'un moment, le Ministère de l'Agriculture a dit que c'était un problème qui ne le regardait plus, mais qui regardait les professions. Par conséquent, le GPSE actuel, depuis 2015, est une simple association constituée d'une part des représentants des professions de l'électricité - RTE en est un membre fondateur et actif - et les professions de l'agriculture représentées par les chambres d'agriculture. Le GPSE est un espace de dialogue entre Monsieur BOIGEGRAIN et Monsieur FERREY. Nous nous voyons de temps en temps.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Vous ne serez pas surpris de ma question, Claude ALLO, si je vous dis qu'il y a, peut-être, des doutes sur la transparence ou, en tout cas, sur l'indépendance du GPSE dans la mesure où il est financé par des opérateurs, dont RTE. J'imagine que c'est une question qui vous a été souvent posée.

**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Absolument. C'est une question qui fut souvent posée.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Elle continue d'être relayée. D'ailleurs, j'en ai trouvé plusieurs traces en regardant ce dossier.

**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Le GPSE est fondamentalement mis en place pour intervenir au sein de l'élevage, dès lors qu'il y a une suspicion de problèmes électriques venant d'une installation électrique. Lorsque c'est le cas, les deux parties se rencontrent dans le cadre d'une démarche complètement amiable. Il examine ce qu'il est possible de faire. Nous devons, d'abord, comprendre le problème, poser un diagnostic et proposer des méthodes. Le financement est un financement volontaire des opérateurs électriques. Il n'y a pas d'autres solutions, mais c'est un accord entre professions. S'il n'y a pas un accord entre les professions, que va-t-il se passer ? Les gens vont-ils aller s'expliquer au tribunal ? L'exploitation va prendre quatre ans et alors il n'y en aura plus, au bout de quatre ans. C'est un dispositif amiable. C'est un accord entre les professions.

**Pascal FERREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Je ne vais pas mettre de l'eau au moulin de Claude parce qu'il a été suffisamment pertinent. Ceux qui contestent le GPSE sont les gens qui, en général, s'opposent aux tracés de lignes, etc. Ils peuvent, tout simplement, s'opposer au nucléaire. Lorsque vous êtes dans la Manche, oui, il faudra effectivement évacuer le courant de l'EPR lorsqu'il sera en fonction. De fait, les gens se sont servis de la ligne comme le maillon faible. D'ailleurs, la ligne des exploitations est GPSE. Tout est bon pour « faire du feu avec du petit bois ». Nous, au niveau de la profession agricole, nous défendons le GPSE. Nous défendons l'accord scientifique des gens et de son Président parce que, jusqu'à ce jour, là où il



y avait des soucis, nous avons réglé une bonne partie des problèmes. C'est compliqué et c'est parfois long. Ce fut toujours réglé à l'amiable. Par principe, je hais le tribunal. Comme le disait Claude ALLO... je vais être un peu méchant et Régis BOIGEGRAIN ne m'en voudra pas. RTE dispose de l'éternité pour elle ; pour l'exploitant, cela se compte en jours. Lorsque vous avez un problème d'élevage et que vous n'arrivez pas à diagnostiquer la problématique, heureusement que le GPSE intervient avec des vétérinaires et autres pour essayer de trouver des solutions ! Si vous allez devant le tribunal, vous aurez un ou deux avocats. Je suis étonné de la qualité des gens de RTE. Même s'ils perdaient en premier appel, ils ont les moyens de faire appel encore et tout cela pour faire traîner des procédures ! Cela est la règle du jeu du juridique. Nous laissons tomber la cohorte d'avocats, si ce n'est pour signer des conventions, et nous travaillons en confiance, en vis-à-vis, ce qui fait que la confiance est réciproque. Ce n'est pas parce que nous sommes confiants que nous ne sommes pas prudents. Je le dis aussi bien à Claude ALLO qu'à Régis BOIGEGRAIN. Sur ce projet, en tant que tel, nous discuterons, effectivement, de la qualité de l'enfouissement de la ligne. Nous discuterons également de là où nous passons. Je rappelle que le sous-sol normand n'est pas un simple support sur lequel nous enterrons du câble ou non. D'autres personnes utilisent effectivement le sous-sol pour l'exploiter, pour y mettre des prises de terre, pour y mettre un certain nombre d'éléments qui, parfois, pourraient communiquer avec ce câble. Cela fait donc partie des règles de précaution. Oui, pourquoi pas, Monsieur BOIGEGRAIN, mais nous discutons !

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Les risques existent.

**Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Un dernier point sur lequel je deviens intraitable. Jusqu'à peu, lorsque nous traversons l'exportation agricole, nous le faisons de façon non onéreuse. Cela est terminé. Il n'y a pas de raison, aujourd'hui, de se servir du terrain privé pour faire de l'intérêt général et pour faire passer de façon gratuite les gaz, les lignes, quelles qu'elles soient. Cela peut être également le haut débit, etc. Il faut bien comprendre, aujourd'hui, pour les exploitants agricoles, que c'est un inconvénient d'avoir un câble, chez soi.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Vous demandez une compensation.

**Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Absolument et jusqu'à la déconstruction de ce câble.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Je crois que cette affaire de compensation agricole est prévue dans un décret qui date de 2016.

**Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

C'est un peu plus compliqué que cela. Il y a, ensuite, des problèmes de durée. La loi ne permet pas un certain nombre de choses. Bref, nous n'allons pas entrer dans le détail. Je voulais simplement vous dire qu'il y avait une servitude. Cette servitude « vous colle aux pattes » toute votre vie. Lorsque vous transmettez votre foncier à vos enfants, cela colle aux pattes de vos enfants. C'est un peu comme si ce câble traversait votre cour.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Nous pouvons l'entendre. Régis BOIGEGRAIN, vous entendez ces arguments. Monsieur FEREY, vous n'êtes pas le premier à les donner. D'ailleurs, je ferai référence à la Chambre d'Agriculture de la Marne. J'y reviendrai un peu plus en avant. Je propose que vous répondiez, pour le moment, à Pascal FEREY.

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Oui, nous allons continuer à dialoguer comme nous l'avons toujours fait.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Êtes-vous prêts à payer cette compensation ? Est-ce à l'État de la payer ?

**Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Je ne sais pas de quelle compensation parle Pascal. Si nous sommes sur le domaine public routier, je ne vois pas pourquoi nous payerions une compensation.



## **Pascal FERÉY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Le domaine public routier appartient à tous. Il n'est donc pas question de payer.

## **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Cela dépend, encore une fois, du tracé. Si nous sommes sur le raccordement au poste de Manuel qui est, encore une fois, l'un des trois choix possibles, mais qui est celui du territoire privilégié de Pascal FERÉY... c'est sur ce territoire qu'il y a Cotentin-Maine, notamment la ligne aérienne. C'est pour cela que j'y fais référence. Dans tous les cas, sur ce point de raccordement, comme je l'ai dit, comme il y a des bocagères, comme c'est compliqué, je ne pense pas que nous irons vers des options de tracés en plein champ. Encore une fois, tout cela doit s'étudier une fois que nous aurons la zone. Nous pourrions alors travailler. Comme le dit Pascal, nous allons y aller progressivement. Si une prise de terre est à proximité, s'il y a un courant souterrain parce que parfois il vaut mieux éviter de traverser des rivières souterraines avec des câbles électriques... pour nous, il est important, justement, de tirer parti et de bénéficier de l'expérience des agriculteurs sur la manière dont ils peuvent, eux, être confrontés à des courants parasites de la part d'autres opérateurs.

## **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Nous parlons, ici, surtout des agriculteurs puisque ce thème est très important. Nous l'avons bien vu avec Claude ALLO, avec le GPSE et avec ce que nous dit Pascal FERÉY. Il y a aussi les riverains. Il y a des inquiétudes. Revenons sur notre projet du Tréport, au large de la Normandie. Il y a des inquiétudes des riverains, notamment avec la plage à proximité. Allez-vous apporter des blocs de béton sur les plages ? Va-t-elle être abîmée ou déformée ? Combien de temps cela va-t-il durer ? Qu'en est-il des nuisances sonores ? Vous y avez fait vous-même allusion, précédemment. Que répondons-nous aux riverains, voire aux touristes et aux visiteurs, amoureux de cette côte qui est très belle ?

## **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Comme vous l'avez évoqué vous-même, précédemment, nous tenons compte des usages du littoral et des usages de la mer. Évidemment, nous n'irons pas faire des opérations en mer pendant les périodes de pêche, donc, typiquement, pendant la période de la pêche de la coquille Saint-Jacques.

## **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Il paraît qu'il y a un problème sur la coquille Saint-Jacques.

## **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Il n'y a pas de problème. La pêche est autorisée du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mars. Forcément, nous savons, dans ces zones à proximité de la côte où se déroulent ces opérations de pêche, souvent artisanales, que nous n'allons pas intervenir à ce moment. Nous nous organisons pour faire concilier les plannings. De la même manière, pour une commune littorale qui vit du tourisme et de sa plage, nous n'allons pas commencer à creuser des tranchées en pleine période estivale. Tous ces éléments de plannings se construisent en lien avec les acteurs locaux. Pour ce qui concerne le site d'atterrage, de toute façon, tout cela est enfoui. C'est pour cela que nous faisons, notamment, des carottages en avance de phase, en étude, pour voir, finalement, jusqu'où nous allons pouvoir creuser. Cela nous permettra de savoir si c'est le bon endroit ou s'il ne faut pas le décaler de quelques dizaines de mètres. Il s'agit de parvenir à affiner le meilleur endroit pour réaliser cette jonction terre, mer.

## **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Les associations de riverains font-elles partie également... êtes-vous sur des concertations régulières et organisées ? Comment cela se passe-t-il ? Avez-vous des contacts très fréquents avec la Chambre d'Agriculture, par exemple ? Je parle d'associations souvent opposées au projet.

## **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Absolument. D'ailleurs, c'est souvent avec les associations opposées au projet que nous avons le plus de contacts. Le débat se déroule en deux temps, à présent. Vous avez cette phase de débat public que le gouvernement a souhaité mettre en place pour, en amont, arriver à dégrossir les sujets et, finalement à identifier les enjeux et la manière dont ce type de projet peut être réconcilié avec les autres usages terrestres ou maritimes.

## **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Ce que nous faisons, par exemple, dans ces émissions.



### **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Ce que nous faisons avec le débat public. Ensuite, une fois que nous commençons à avoir une idée un peu plus précise du tracé, nous entrons dans une phase dite « de concertation » où nous allons déposer des demandes d'autorisation avec un tracé. Au début, le tracé est un peu large. Dans notre jargon, nous parlons de « fuseau de moindre impact » puis nous avons le tracé définitif. Pendant toute cette phase, il y aura une enquête publique et à nouveau une concertation. La concertation se fait donc vraiment en entonnoir. C'est quelque chose qui permet, au fur et à mesure de la macération et de la construction précise du projet, de lever un certain nombre de craintes, d'expliquer un certain nombre de choses et aussi, de trouver le bon compromis, typiquement, comme l'évoquait Pascal FERÉY, sur le choix de tracés entre des zones agricoles, des chemins.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Je reviens à ce qui s'est passé en 2017. La Chambre d'Agriculture de la Marne - vous connaissez sûrement cet exemple puisque vous êtes au bureau des chambres d'agriculture - Pascal FERÉY, avait adopté une motion à l'unanimité demandant un meilleur encadrement des projets et des parcs éoliens. Nous sommes là encore surtout sur le terrestre, mais nous allons voir qu'il y a des échos avec ce qui se prépare en offshore. Il était rappelé que le développement des parcs éoliens n'était pas sans conséquence sur le territoire. Vous nous l'avez dit, Pascal FERÉY. Il y a une pression foncière sur les terres ; l'intégrité paysagère est importante. En l'occurrence, il s'agissait de l'AOC Champagne. Nous pouvons voir que c'était important. Il était demandé de fixer des objectifs de développement. Vous nous direz si nous répondons à ces demandes. Il était demandé une mise en œuvre d'une compensation agricole collective. Vous en avez parlé également, Monsieur FERÉY. Il était demandé la prise en compte de la notion de paysage. C'est évidemment très important pour tous, pour la société. Il était demandé une information préalable sur le projet éolien. Y sommes-nous vraiment aujourd'hui ? Il était demandé une excavation et un enlèvement complet des fondations d'éoliennes. Je sais que c'est un gros sujet. Comment cela se passerait-il en mer, d'ailleurs, si nous parlons de fixe ? Remettons-nous en état, après, en mer ? Comment cela se passe-t-il ?

### **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Nous avons des engagements, pour ce qui concerne nos ouvrages, de démantèlements prévus dans les concessions d'utilisation du domaine public maritime que nous signons avec l'État. Ces engagements font partie des contreparties demandées pour que nous puissions tenir nos autorisations. En tant qu'entreprise de service public, évidemment, nous tiendrons nos engagements.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

J'imagine que c'est très coûteux.

### **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

C'est intégré dans le prix, effectivement.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Autre demande ; nous revenons à terre. Il est demandé une remise en état agricole des occupations temporaires et des chemins ruraux dès la fin de la construction. J'espère que vous le faites également. Puis il est demandé une consultation des associations foncières et syndicales. Voilà les demandes. C'est un exemple. J'imagine que de nombreuses chambres d'agriculture sont sur cette position.

### **Pascal FERÉY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Il faut savoir que notre réseau des chambres fait de la coordination. Le premier protocole mis en place, qui fut lourd, sur les lignes à haute tension, concernait les coteaux de la Maine, avec RTE. Il a servi de support à d'autres discussions. Sur l'éolien, sur les éléments des fouilles à la fin de l'exploitation des pylônes, sur la remise en état des chemins, sur le retour à l'état originel, la chambre de la Marne a fait un excellent travail. Allez, nous sommes entre nous. Je pense que RTE et le pétitionnaire portent beaucoup plus d'attention à des jeux de chimères pour éviter de traverser les zones de Champagne que pour traverser un champ où pâturent des vaches. Soyons clairs !

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

J'ai précisé que c'était de l'AOC Champagne.



### **Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Je pense qu'il y a un peu plus d'attention. Non, il n'y a pas plus d'attention à avoir. Que ce soit en Champagne ou sur des terres à vaches, tout notre territoire mérite de l'attention. Je salue le travail que nous pouvons construire avec RTE. Nous avons des projets sur la biodiversité. Nous avons des projets à construire ensemble. Nous parlons des projets de demain. Nous devons réinsérer, également, dans le paysage, les projets d'hier ou d'avant-hier dont nous ne parlons pas. Ce sont des éléments de biodiversité. C'est la réparation de la nature. C'est pour cela que le réseau des chambres est plutôt véloce. Nous ne pouvons pas demander à travailler sur la réduction des gaz à effet de serre. Nous ne pouvons pas demander à avoir un plan d'énergies renouvelables auquel la culture contribue, ne serait-ce que par la mécanisation, le photovoltaïque ou certaines des éoliennes des propriétés privées quand, dans le même temps, nous refusons de faire passer les câbles. Nous voulons que cela ait le moins d'impact. Les compensations sont financières, mais ce n'est pas la demande au départ. Au départ, la demande est le moindre impact, à savoir la réparation des préjudices visuels. C'est la réparation du blocage. Nous voulons, effectivement de la compensation pour cela. Je rappelle, il n'y a pas si longtemps, qu'une loi a été votée. Il s'agit de la loi sur la biodiversité. Elle a mis en place l'ERC ou « séquence éviter-réduire-compenser » ; il est vrai, aujourd'hui, que la société et les pétitionnaires sont plus sur la compensation que sur l'évitement. Je suis heureux d'entendre Régis BOIGEGRAIN, au titre de RTE, dire que nous nous ferons ce tracé ensemble pour qu'il ait le moins d'impact possible. Je vais citer un exemple. C'est important pour que les gens comprennent. Si, demain, nous nous retrouvons avec un câble enterré se trouvant devant une grande ville ou un gros hameau, ce serait compliqué. Il est évident que nous irons nous réfugier dans les pourtours et, éventuellement, dans les champs agricoles. Nous ne nous y opposerons pas. L'intérêt public passe avant. C'est là où nous entrons en discussion pour mettre au point de la compensation, du moindre impact, de la réparation afin que chacun y retrouve son compte. Voilà ce que le monde agricole veut en termes de construction. Elle ne s'oppose pas à tout, systématiquement.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Nous nous éloignons un peu de l'éolien en mer.

### **Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Nous sommes en plein dans le sujet. Concernant l'offshore, je suis près de la mer. Je trouve plein de raisons pour m'opposer à l'éolien offshore. Pourquoi ? Parce que je suis sur les plages du débarquement qui ont vu débarquer des soldats américains, il y a 80 ans. Ces plages, au titre du tourisme de mémoire, je n'ai pas envie qu'elles soient enfouies de câbles ; je n'ai pas envie de prendre des risques en me baignant ou en m'allongeant sur une serviette. Je n'ai pas envie d'avoir les cheveux qui frisent parce qu'il y a du courant. Dans le même temps, dois-je interdire à mes petits-enfants de se séparer des énergies fossiles pour avoir de l'éolien offshore ? Non. Avec l'éolien offshore, on produit de l'énergie en mer, avec une pollution visuelle, certes et on atterrit en terre. Cela nous concerne. Nous sommes en plein dans le sujet ; nous ne nous en éloignons pas.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Vous avez raison. Vous résumez assez bien les choses.

### **Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

C'est pourquoi, avec Dimitri ROGOFF, le Président de la Pêche...

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Que nous avons rencontré ...

### **Pascal FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche**

Je le sais. Je travaillais avec lui parce que ce qui se passe en terre m'intéresse et ce qui se passe à terre l'interpelle.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Bien sûr. Claude ALLO, après ce que vient de nous dire Pascal FEREY, où sont les difficultés aujourd'hui ? Vous avez parlé des élevages. Lui parle de biodiversité. Cela rentre-t-il aussi dans vos fonctions d'abîmer les cultures ou d'apporter de la pollution, comme nous le voyons avec des produits ?



**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Nous nous intéressons exclusivement à l'impact des installations électriques extérieures à l'exploitation sur l'exploitation. S'il y a des courants parasites, quel sera l'effet sur l'animal ? Cela va créer un inconfort. Cela va créer un stress. Si nous créons un stress sur l'animal, il y aura d'autres conséquences. Nous aurons des problèmes de comportement animal. Nous aurons une moindre résistance aux maladies. Nous pourrions avoir des problèmes sanitaires. Il pourra y avoir des problèmes d'alimentation, d'abreuvement et des pertes de performances. Les conséquences peuvent être importantes. Elles peuvent aller jusqu'à la remise en cause de la pérennité de l'exploitation.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Cela est arrivé ; vous en avez constaté.

**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Il faut y être très attentif. Il est important de dire que nous savons traiter ce problème. Nous savons le faire. Les électriciens savent très bien ce qu'est une mise aux normes électriques. Sur la majorité des cas étudiés par le GPSE, dès lors que cette mise aux normes électriques est bien faite, l'essentiel des problèmes est résolu. Au cours des quatre dernières années, le GPSE est intervenu une quarantaine de fois. Dans plus de la moitié des cas, ce sont des interventions extrêmement simples, à savoir un simple diagnostic électrique de l'exploitation. Sur 18 cas, vous les citez, nous avons rencontré des problèmes beaucoup plus complexes ; chambres d'agriculture, éleveurs et opérateurs se sont mis d'accord pour faire une investigation à la fois sur le problème électrique, sanitaire et sur les problèmes zootecniques afin de bien comprendre ce qui ne fonctionnait pas dans l'élevage et pour le remettre en bonne marche.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Reste-t-il des cas inexplicables ?

**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Oui. C'est le problème parce que c'est ce qui crée la suspicion et la défiance. Il reste des cas inexplicables, ce qui fait poser un certain nombre de questions à Pascal. Nous sommes intervenus sur une quarantaine de cas. Est-ce beaucoup ou non ? Nous avons 200 000 élevages en France. Certainement de nombreux élevages sont localisés à proximité d'installations électriques puisque c'est plus de la moitié de la surface agricole. Concernant les cas que vous connaissez, ici, autour de la table, nous n'avons pas su les résoudre ; nous n'avons pas été capables de poser le bon diagnostic sur quatre ou cinq cas. Dans ces cas, il n'y a pas de mise en évidence d'un problème électrique. Nous avons pu chasser tous les courants parasites. Néanmoins, des problèmes de comportement subsistent qui ne sont pas du fait de l'éleveur, du fait de l'environnement et de l'étable. Il y a quelques cas tout à fait emblématiques et très médiatisés. Le cas le plus médiatisé... nous parlions d'éolien, précédemment. Il s'agit d'un cas de deux élevages en Loire-Atlantique, près d'un parc éolien. Il s'agit du parc éolien de Nozay sur lequel le GPSE est intervenu. Nous avons recherché, dans ce cas, puisqu'il n'y avait pas de problème électrique démontré, tous les effets possibles que pouvaient avoir le sol et le sous-sol, dont vous parliez tous les deux, précédemment. Y a-t-il un effet des circulations d'eau dans le sous-sol ? Peut-il y avoir un effet des failles ? Nous n'avons pas pu le mettre en place. C'est un cas qui, actuellement, intéresse toute la représentation nationale. L'ANCES a décidé de mettre en place une expertise sur ce cas. J'espère que l'expertise nous apportera des choses. Nous avons quelques cas. Ils ne sont pas nombreux, mais ils existent.

**Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Ils existent et il faut le savoir et en tenir compte, bien entendu.

**Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE)**

Il faut se dire aussi, de toute façon, lorsque nous travaillons avec le vivant, que nous sommes toujours confrontés à des aléas, à des phénomènes aléatoires que nous n'expliquons pas. Nous n'expliquons jamais tout. En l'occurrence, il y a un certain nombre de phénomènes qui ont été décrits et qui méritent un travail approfondi. Nous avons besoin de faire un travail de recherche, là-dessus.



### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Bien sûr, d'ailleurs, nous avons rencontré des chercheurs sur toutes ces questions. Nous allons conclure dans quelques minutes. Régis BOIGEGRAIN, concernant ce projet - nous nous en sommes un peu éloignés parce que nous avons voulu bien expliquer le fonctionnement - je reviens sur le cas de l'éolien offshore et, plus précisément, ce cas en Normandie qui nous occupe, au large du Tréport. Je rappelle que la zone n'est pas encore limitée. Nous voyons bien, encore, les questions et les incertitudes qui peuvent subsister du côté des agriculteurs et d'autres. Êtes-vous toujours sur cette démarche de concertation ? Avez-vous quelques inquiétudes ou quelques points méritant d'être encore approfondis avant d'entamer les travaux ?

### **Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE**

Nous sommes une entreprise de service public. Notre ADN est réellement de concilier les usages et aussi d'être dans une posture d'aménageur durable. Pascal FEREY disait que nous avons l'éternité devant nous. Ce n'est probablement pas le cas, mais il est vrai, lorsque nous investissons dans des infrastructures pour acheminer de l'énergie, que ces ouvrages peuvent durer 40, 50, voire 80 ans. Du coup, il est très important pour nous d'être acceptés, compris dans nos missions et surtout que nous soyons transparents dans nos engagements et que nous tenions nos engagements. Nous sommes vraiment dans cette démarche, que ce soit avec les pêcheurs, les agriculteurs, les riverains, les communes du littoral et les acteurs socio-économiques. Nous considérons que cela fait réellement partie de notre mission de service public.

### **Mme Dominique ROUSSET, Animatrice**

Merci infiniment. Merci à tous les trois ; merci à Régis BOIGEGRAIN, Directeur des affaires maritimes RTE. Pascal FEREY était au téléphone. Nous vous saluons, Monsieur FEREY, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche et membre des chambres de l'APCA. Nous saluons également Claude ALLO, Président du Groupe Permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole.

Nous aurions pu un peu plus aborder la question du coût. Cela a été fait dans d'autres émissions. Je vous y renvoie volontiers. Merci à tous les trois et merci à vous tous qui nous écoutez.

